© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

mon frere

Par Profil supprimé Postée le 06/01/2011 10:07

> bonjour,
> voila, mon frere de 26 ans est un gros consommateur de drogues, douce et dur,(cannabis, hero et autres je suppose) de plus il boit, son etat de sante commence evidement a en patir, que faire?? surtout qu il ne veut pas arreter, nos parents, qui sont separés, ont essayé de l aider chacun de leur cote puis ensemble.
> voila, je voudrais savoir si en france, il y a des organimes, des centres d aides et surtout est ce qu on peut "hospitalisé" contre la volonté de la personne? merci beaucoup

---

Mise en ligne le 07/01/2011

Bonjour.

Nous comprenons votre grande préoccupation et avons tenté de vous répondre le plus clairement possible.

Il existe en effet des centres de soin en addictologie dans toute la France. Ils accueillent de manière confidentielle et gratuite les personnes en difficulté avec leurs consommations de produits ainsi que leurs entourages et familles.

Concernant la possibilité d'hospitaliser une personne contre sa volonté, il s'agit d'une hospitalisation à la demande d'un tiers. Elle se fait en service de psychiatrie à la demande écrite d'un membre de l'entourage et appuyée par un courrier d'un médecin. Cette démarche est réalisée lorsque la personne est en danger pour elle même et/ou pour les autres et que son état ne permet pas de reconnaître cela.
Ce type d'hospitalisation sous contrainte est peu recommandable lorsqu'il s'agit d'entamer une démarche de soin en addictologie. En effet, pour qu'une personne dépendante à un ou plusieurs produits comme votre frère engage une telle démarche, il faut qu'elle en ait la volonté et soit motivée à opérer des changements importants dans son mode de vie.
Hospitaliser votre frère contre son gré pourrait provoquer une rupture du dialogue entre vous, vos parents et lui. De plus, la durée en est limitée alors que soigner sa dépendance réclame souvent un suivi au long cours dans un climat de confiance mutuelle entre l'usager, sa famille et les professionnels.

Pour ces raisons, nous vous invitons à prendre contact, ainsi que vos parents, avec le centre dont les coordonnées sont en bas de page. Basé à Fréjus, il propose des consultations deux fois par semaine à Gassin. Vous pourrez y être reçu afin de trouver une écoute et élaborer des solutions possibles au problèmes de votre frère.

Nous vous proposons également, ainsi qu'à vos parents, de consulter notre rubrique "Aider et être aider".

Vous pourrez y trouver quelques réponses aux questions qui sont les votres.
Nous sommes aussi disponibles au téléphone 7jrs/7, de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe) si vous désirez échanger davantage.

Bien à vous.